

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 8 avril 2021

République Française

\_\_\_\_\_  
Département  
de la Vendée

\_\_\_\_\_  
Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

\_\_\_\_\_  
Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

**Effectif légal du Conseil :  
47**

**Membres en exercice : 47**

**Membres présents : 44**

**DELIBERATION**  
**n° 2021 - 3 - 19**

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents** : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés** : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN.

**Pouvoirs** : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

**Attribution des marchés de suivi/animation des  
dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat**

La 5<sup>ème</sup> OPAH du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et la PTREH touchant à leur fin, et devant être poursuivies par de nouvelles opérations abondées par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie dans le cadre du plan de relance, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 10 décembre 2020, a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché ordinaire de suivi/animation des dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat, alloti en deux lots :

- Lot 1 : suivi et animation de l'OPAH, d'une durée de 3 ans fermes, estimé à 300 000 € HT ;
- Lot 2 : suivi et animation de la PTRE, d'une durée d'un an, estimé à 85 000 € HT.

Un appel à candidatures a donc été lancé le 23 février 2021 selon la procédure d'appel d'offres européen ouvert.

Trois plis ont été déposés avant la date limite de remise des offres fixée au 26 mars 2020 à 12h00, par les candidats suivants :

- ADIL VENDEE pour le lot 2
- Association ELISE pour le lot 2
- SOLIHA pour le lot 1.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en séance le 6 avril 2021 afin d'attribuer les lots de cette consultation au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis comme suit :

Prix (50 %)

Valeur technique (50%) dont :

- *Méthodologie déployée pour la bonne réalisation des prestations (25 %)*
- *Moyens humains mobilisés jugés notamment au vu des références de missions similaires précédemment réalisées et moyens techniques affectés (logiciels utilisés, etc...) (25%)*

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer :

- Le lot 1 suivi et animation de l'OPAH au candidat SOLIHA pour un montant de 318 082,80 € HT
- Le lot 2 suivi et animation de la PTRE au candidat ADIL Vendée / EFFINEO pour un montant de 143 510 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer ces marchés avec les attributaires retenus.

Pour information, la Communauté de Communes bénéficie d'une subvention annuelle de l'ANAH pour le suivi et l'animation de l'OPAH à hauteur de 92 750 € et d'un cofinancement du SYDEV et de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE), pour le suivi et l'animation de la PTRE à hauteur respectivement de 39 933 € et 97 263 € (soit 137 196 €).

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5214-1 et suivants,  
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2124-1, L 2124-2, R 2124-1,**

**R 2124-2 1° et R 2161-2 à R2161-5,**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,**

**Vu la délibération n° 2020-7-15 en date du 10 décembre 2020 autorisant le lancement de la consultation de suivi animation des dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat,**

**Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 23 février 2021 sur le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal officiel de l'Union européenne, sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et sur le site de la Communauté de Communes,**

**Vu la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offres du 6 avril 2021,**

**Vu le rapport d'analyse des offres,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : de prendre acte de la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offres d'attribution du lot 1 « suivi et animation de l'OPAH » au candidat SOLIHA pour un montant de 318 082,80 € HT ;**

**Article 2** : de prendre acte de la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offres d'attribution du lot 2 « suivi et animation de la PTRE » au candidat ADIL Vendée / EFFINEO pour un montant de 143 510 € HT ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le lot 1 « suivi et animation de l'OPAH » avec le candidat désigné attributaire par la Commission d'Appel d'Offres et à prendre toutes décisions relatives à son exécution ;

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le lot 2 « suivi et animation de la PTRE » avec le candidat désigné attributaire par la Commission d'Appel d'Offres et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

**Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **16 AVR. 2021**
- de l'affichage le : **16 AVR. 2021**
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : **16 AVR. 2021**

**Givrand, le 13 avril 2021**

**Le Président,**

**François BLANCHET**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Telerecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le



ID : 085-200023778-20210413-DL2021\_3\_19-DE